

CHARTRE DU CLUB

- Signer une licence, c'est s'engager en tant que joueur, dirigeant ou entraîneur, respecter l'éthique du football en général et les règles particulières du club.

(Définies par le comité directeur de l'E.S.N.Football)

- Le football est un sport collectif où chacun apporte ses propres valeurs individuelles. Ainsi chacun représente le club et doit donner une bonne image par un comportement exemplaire autant sur le terrain qu'en dehors.

Dispositions générales

Afin de pratiquer le football au sein du club, tout licencié doit avoir :

- Pris connaissance et signé le règlement intérieur du club (représentant légal pour les mineurs)
- Acquitté le montant de la cotisation avant toute participation à une rencontre officielle.
- Honoré la traditionnelle et obligatoire visite médicale.

En cas de problème dans une équipe et dans la mesure du possible, il est demandé aux joueurs, entraîneurs et parents de régler le litige entre eux.

Les dirigeants se tiennent à la disposition de tous pour écouter les doléances.

Le club = le rôle de chacun

Le joueur :

- ❖ Tout joueur doit être présent aux entraînements et doit honorer les convocations aux matchs. En cas d'empêchement, il doit en avvertir l'entraîneur le plus rapidement possible.
- ❖ Tout joueur doit accepter les contraintes imposées par les conditions dans lesquelles le club est engagé.
- ❖ La tenue du joueur doit être adaptée à la pratique du football :
 - Chaussures adaptées aux terrains
 - Protège-tibias

Et ne doit pas constituer de danger pour lui et ses co-équipiers : pas de bagues, montres, bracelets, boucle d'oreilles, etc.

Il doit respecter le matériel et les locaux de son club ainsi que ceux des autres clubs (nettoyer les chaussures à l'extérieur, ramasser les bouteilles d'eau, les shampoings et gels douche, les ballons et les maillots, etc.)

- ❖ Tout joueur s'interdit de formuler des critiques à l'égard des arbitres, de ses co-équipiers, des joueurs de l'équipe adverse. L'entraîneur est le seul habilité à juger de l'opportunité d'une intervention.

- ❖ Tout joueur pris en flagrant délit de vol ou de dégradation dans l'enceinte du stade sera immédiatement exclu de toute activité au sein du club pendant une ou plusieurs saisons
- ❖ Le règlement de l'école de football s'inscrit dans cette logique.

L'entraîneur / l'éducateur

- ❖ Choisi par le bureau pour ses compétences techniques et ses aptitudes, l'entraîneur a toute autorité en matière de choix technique, tactique pour la composition et la direction des équipes qu'il entraîne.
- ❖ Tout entraîneur doit être par son comportement, un exemple pour les joueurs qui sont sous son autorité.
- ❖ Il fait en sorte de respecter et de faire respecter les locaux et le matériel mis à sa disposition, et de rendre aussi propre que possible ces derniers.
- ❖ Il est tenu également de fermer soigneusement tout ce qui a été ouvert (locaux, vestiaires, bureaux) et éteindre les lumières du stade et des locaux.

Les Parents

En inscrivant vos enfants dans le club, les parents prennent connaissance du règlement intérieur qu'ils doivent respecter et faire respecter par leur enfant.

La sécurité des enfants passe par leur implication au sein du club.

Les parents doivent :

- ❖ Accompagner leurs enfants sur les lieux des entraînements .avant de quitter leur enfant, ils s'assurent que l'encadrement est présent.
- ❖ Respecter les heures de début et de fin de séances d'entraînements et de matchs.
- ❖ Prévenir le dirigeant en cas d'absence ou de retard.

Pour les rencontres à l'extérieur :

- ❖ Accompagner l'équipe le plus souvent possible
- ❖ S'assurer qu'il y a assez de véhicules pour le transport des joueurs avant le départ et de favoriser le covoiturage.
- ❖ En cas d'absence pour un match, prévenir dès que possible.
- ❖ Ne pas intervenir dans la prise de décision des responsables ou dirigeants du club

Prénom et nom du membre : Fait le :

Lu et approuvé,

Signature du joueur

(pour les joueurs mineurs le(s) Parent(s) et le joueur)

Le Président,

ou le représentant du club